

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le 16/12/2024
ID : 081-248100497-20241210-2024DEL49-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– Séance du 10 décembre 2024 –

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation : 4 décembre 2024	Présents : Délégués titulaires : Mmes VIGROUX M., FABRE D., BARRAU F., THOMAS G., LAVAL-BARBANCE G., GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., VERGNES N., ROBERT C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., NEGRE D., MIOT B., ALMAYRAC J.J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., IMBERT J., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A., BENEDET J.P. et CRAYSSAC C.. Délégués suppléants : Absents avant donné pouvoir : Mmes GAUSSERAND D. (pouvoir à M. VIGROUX D.), BAYSSE N. (pouvoir à M. ASSIÉ G.), CAMPAGNARO M.C. (pouvoir à Mme VIGROUX M.), MM. PASTUREL N. (pouvoir à M. ROUDIER D.), TARROUX H. (pouvoir à Mme VERGNES N.). Absente : Mme DELPERIE L.. Secrétaire de séance : Mme VERGNES Nelly.
Date d'affichage : 4 décembre 2024	
Nombre de délégués en exercice : 34	

DEL 2024/49 : Pacte territorial France Rénov'

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes Val 81 a conduit une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en partenariat avec la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du villefrancois de décembre 2013 au 31 décembre 2018.

L'ANAH a récemment fait évoluer les dispositifs en matière d'accompagnement des ménages (aides aux travaux) et de contractualisation avec les territoires. En effet, les OPAH disparaissent au profit d'une nouvelle forme de contractualisation à compter du 1^{er} janvier 2025 : le PIG – Pacte Territorial France Rénov'.

Ce nouveau programme qui peut être contractualisé avec les EPCI ou les Départements comporte 3 volets d'intervention suivants :

- Dynamique territoriale : mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat, en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires (publics en précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne, parc privé locatif et copropriétés) ;
- Information, conseil et orientation des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus ;
- Accompagnement (volet facultatif) : missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements ou de travaux de résorption de l'habitat indigne.

Le Conseil Départemental du Tarn n'a pas souhaité s'engager dans la contractualisation avec l'ANAH d'un Pacte Territorial couvrant l'intégralité du territoire départemental, laissant ainsi aux EPCI le choix de s'organiser. De ce fait, la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois (CCMAV), la Communauté de Communes Centre Tarn et la Communauté de Communes Val 81 ont engagé une réflexion permettant d'envisager la signature avec l'ANAH, d'un Pacte territorial France Rénov', commun aux 3 intercommunalités afin de mutualiser les coûts.

Ce service serait mutualisé entre la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois (CCMAV), la Communauté de Communes Centre Tarn et la Communauté de Communes Val 81. Il serait confié à la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des 3 volets dans le cadre d'une convention de mandat tripartite ce qui permettrait à la CCMAV de constituer une équipe dédiée.

La convention relative au Pacte Territorial France Rénov' permettra à l'ensemble des habitants du périmètre de la CCVAL 81 de bénéficier d'un conseil personnalisé sur les questions de rénovation de leur logement (rénovation énergétique, travaux d'aide à l'autonomie et travaux lourds) voire pour certaines catégories de population, d'un accompagnement renforcé à la formalisation, la structuration et le dépôt d'un dossier de demande de subventions de auprès de l'ANAH.

La convention relative au Pacte Territorial France Rénov' porte engagement sur 3 ans renouvelable 2 fois un an.

Une participation financière des communes est nécessaire au portage de l'opération. De ce fait, il a été proposé à la conférence des maires du 3 décembre dernier de répartir le reste à charge de la Communauté de Communes Val 81 avec les communes membres selon les modalités suivantes :

- Pour les volets 1 et 2 : 100% pris en charge par les communes au prorata de la population ;
- Pour le volet 3 : 100% pris en charge par VAL 81.

Suite à cet exposé, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, sous réserve de délibérations concordantes de l'ensemble des communes du périmètre VAL 81 pour la prise en charge des volets 1 et 2 par les communes :

- de s'engager en partenariat avec la CC des Monts d'Alban et du Villefrancois ainsi que la CC Centre Tarn dans un Pacte Territorial France Rénov' ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à co-signer avec la CCMAV et la CC Centre Tarn la convention relative au Pacte Territorial France Rénov' à intervenir avec l'ANAH ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer avec la CCMAV et la CC Centre Tarn, une convention tripartite afin de définir les modalités administratives, techniques et financières entre les 3 intercommunalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte l'ensemble des propositions du Président,
- décide en conséquence, de s'engager en partenariat avec la CC des Monts d'Alban et du Villefrancois ainsi que la CC Centre Tarn dans un Pacte Territorial France Rénov', sous réserve de délibérations concordantes de l'ensemble des communes du périmètre VAL 81 pour la prise en charge des volets 1 et 2 par les communes ;
- autorise le Président ou son représentant à co-signer avec la CCMAV et la CC Centre Tarn la convention relative au Pacte Territorial France Rénov' à intervenir avec l'ANAH ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer avec la CCMAV et la CC Centre Tarn, une convention tripartite afin de définir les modalités administratives, techniques et financières entre les 3 intercommunalités.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Guy GAVALDA.

Le Secrétaire de séance,

Nelly VERGNES.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le 16/12/2024
ID : 081-248100497-20241210-2024DEL49-DE